

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 2^e jour du mois d'avril de l'an 2024, à 19 h, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-04-069

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Pierre Bellerose

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point « 3.12 : Demande d'entretien paysager du P'tit Bonheur de Saint-Camille » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point « 9.2 : Participation à la dégustation de vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point « 9.3 : Participation à l'Anti-Gala organisé par la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Mars 2024

3.2. Journal de facturation – Mars 2024

3.3. Dépôt du rapport 2023 concernant la gestion contractuelle

3.4. École Christ-Roi – Demande de participation financière pour le dîner spaghetti

3.5. École secondaire l'Escale de Val-des-Sources – Remise d'une bourse lors du gala Méritas 2024

3.6. Politique de confidentialité

3.7. Politique de témoins

3.8. Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)

- 3.9. Proclamation de la Journée de la visibilité des lesbiennes – 26 avril 2024
- 3.10. Demande d’entretien paysager du cimetière de Saint-Camille – Comité de gestion de la communauté de Saint-Camille / Ham-Sud de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie
- 3.11. Demande d’entretien paysager de l’École primaire Christ-Roi à Saint-Camille
- 3.12. *Demande d’entretien paysager du P’tit Bonheur de Saint-Camille*

4. LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Embauche de M. David Plourde à titre de pompier volontaire
- 5.2. Appui au projet de Saint-Adrien pour la campagne de promotion du rôle de pompier volontaire

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Octroi du contrat pour l’abat-poussière
- 6.2. Autorisation de demande de soumission pour les travaux de voirie 2024
- 6.3. Dépôt au Programme d’aide à la voirie locale par circonscription électorale (PPA-CE) – Travaux 2024

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de mars 2024
- 8.2. Demande d’un permis soumis au Plan d’intégration et d’implantation architecturale pour l’immeuble situé au 274, 13^e et 14^e rang, lot 6 078 376
- 8.3. Embauche de Samuel Bonneau-Rivest au poste de préposé à l’entretien des terrains municipaux

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Conseil Sport Loisir de l’Estrie – Adhésion 2024-2025
- 9.2. *Participation à la dégustation de vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor*
- 9.3. *Participation à l’Anti-Gala organisé par la Chambre de commerce et d’entrepreneuriat des Sources*

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-04-070

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Le maire répond aux questions des personnes présentes concernant des enjeux de sécurité dans le sentier.

3 Administration générale et financement

2024-04-071

3.1 Adoption des comptes à payer – Mars 2024

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 24 février au 22 mars 2024 au montant de cent sept mille six cent quarante-neuf dollars et cinquante-huit cents (107 649,58 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Mars 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de mars déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

3.3 Dépôt du rapport 2023 concernant la gestion contractuelle

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport 2023 produit par cette dernière concernant la gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

2024-04-072

3.4 École Christ-Roi – Demande d'aide financière pour le dîner spaghetti

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Christ-Roi organise une collecte de fonds pour les activités éducatives des enfants fréquentant l'école par le biais d'un dîner spaghetti;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu une demande de participation financière;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille contribue financièrement au dîner spaghetti de l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Christ-Roi au montant de trois cents dollars (300 \$).

ADOPTÉE

2024-04-073

3.5 École secondaire l'Escale de Val-des-Sources – Remise d'une bourse lors du gala Méritas 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a à cœur la persévérance scolaire et la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le soutien à l'école secondaire ainsi que la promotion de la persévérance scolaire font partie des objectifs de la planification stratégique 2020 – 2030 de la Municipalité;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille donne une bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un étudiant de Saint-Camille lors du gala Méritas 2024.

QUE la bourse soit remise selon les critères suivants :

- Bourse offerte à un étudiant ou étudiante de l'école secondaire l'Escale, pour tous les niveaux de secondaire 1 à 5;
- Persévérance scolaire : Amélioration significative des résultats scolaires;
- Implication active sociale, communautaire ou parascolaire; être un élève inspirant pour ses pairs;
- Demeurer sur le territoire de Saint-Camille.

QU'un membre du conseil soit présent pour remettre cette bourse lors du gala Méritas 2024 qui aura lieu à l'école secondaire l'Escale de Val-des-Sources, le 31 mai prochain

ADOPTÉE

2024-04-074

3.6 Politique de confidentialité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la politique de confidentialité pour le site Web de la Municipalité;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

D'ADOPTER la politique de confidentialité pour le site de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

DE PUBLIER cette politique sur le site de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2024-04-075

3.7 Politique de témoins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique relative aux témoins s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la politique relative aux témoins de tous les sites Web de la Municipalité;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

D'ADOPTER la politique relative aux témoins pour le site de la Municipalité du Canton de Saint-Camille tel que stipulé ci-dessous.

DE PUBLIER cette politique sur le site de la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

3.8 Versement de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel)

Le maire informe les personnes présentes que la Municipalité a reçu la subvention du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la transformation de l'église de Saint-Camille en centre multifonctionnel au montant de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-et-un cents (34 991,61 \$).

2024-04-076

3.9 Proclamation de la Journée de la visibilité des lesbiennes – 26 avril 2024

ATTENDU QUE le 26 avril marque depuis 1982 la Journée de visibilité lesbienne qui vise à :

- mettre de l'avant les enjeux des femmes de la diversité sexuelle c'est-à-dire des femmes – et des personnes non binaires – qui s'identifient comme lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, ayant une sexualité fluide, asexuelles ou encore en questionnement ;
- souligner leurs perspectives, défis et contributions trop souvent invisibilisés au sein des diverses manifestations LGBTQIA2S+ locales et internationales ;
- combattre la lesbophobie dans toutes les sphères de la société;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a à cœur de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer, afin de favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de toutes au sein de la Ville;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journée de visibilité lesbienne le 26 avril de chaque année, manifestant ainsi de façon tangible son engagement à faire de la municipalité un endroit où les femmes et les personnes lesbo-queer ont leur place et peuvent s'épanouir et s'exprimer librement sans être discriminées.

ADOPTÉE

2024-04-077

3.10 Demande d'entretien paysager du cimetière de Saint-Camille – Comité de gestion de la communauté de Saint-Camille / Ham-Sud de la Paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie

CONSIDÉRANT la demande reçue du Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour que l'entretien des plates-bandes et du gazon soit fait par l'employé de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2024;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour l'entretien paysager du cimetière pour l'été 2024.

QUE le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire de l'employé responsable de l'entretien pour l'année 2024, à savoir, le salaire horaire, les bénéfices marginaux et les déductions à la source.

ADOPTÉE

2024-04-078

3.11 Demande d'entretien paysager de l'École primaire Christ-Roi de Saint-Camille

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'École primaire Christ-Roi de Saint-Camille pour que l'entretien des plates-bandes et du gazon du terrain de l'école soit fait par les employés responsables de l'entretien paysager de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2024;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte que les employés responsables de l'entretien paysager fassent l'entretien des plates-bandes et du gazon du terrain de l'École primaire Christ-Roi de Saint-Camille pour l'été 2024.

QUE l'École primaire Christ-Roi de Saint-Camille rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire des employés responsables de l'entretien paysager pour l'année 2024, à savoir, le salaire horaire, les bénéfices marginaux et les déductions à la source.

ADOPTÉE

2024-04-079

3.12 Demande d'entretien paysager – P'tit Bonheur de Saint-Camille

CONSIDÉRANT la demande reçue du P'tit Bonheur pour que l'entretien des plates-bandes et du gazon du P'tit Bonheur soit fait par les employés responsables de l'entretien paysager de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2024;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte que les employés responsables de l'entretien paysager fassent l'entretien des plates-bandes et du gazon du P'tit Bonheur de Saint-Camille pour l'été 2024.

QUE le P'tit Bonheur rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire des employés responsables de l'entretien paysager pour l'année 2024, à savoir, le salaire horaire, les bénéfices marginaux et les déductions à la source.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION – AUCUN SUJET

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-04-080

5.1 Embauche de M. David Plourde à titre de pompier volontaire

CONSIDÉRANT la candidature reçue de M. David Plourde pour occuper un poste de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré M. Plourde et que celui-ci recommande son embauche;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. David Plourde à titre de pompier volontaire selon les conditions de travail prévues à la Politique des conditions de travail des pompiers et pompières de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2024-04-081

5.2 Appui au projet de Saint-Adrien pour la campagne de promotion du rôle de pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille à la responsabilité de la gestion du service incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT le besoin de recrutement de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de la révision du schéma de couverture de risques en 2021 par la MRC des Sources;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie le dépôt du projet *Campagne de promotion du rôle de pompier volontaire* par la Municipalité de Saint-Adrien, au Fonds région et ruralité (FRR), volet 2 régional, pour un montant de quinze mille cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-trois cents (15 183,63 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille soit partenaire du projet et désigne la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, comme représentante pour le comité de coordination.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à contribuer un montant de quatre cent cinq dollars (405 \$).

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-04-082

6.1 Octroi de la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé des soumissions pour l'abat-poussière qui sera épandu dans les chemins à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix pour du calcium liquide et du calcium en flocon afin de voir la différence de prix;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité choisit l'option du calcium en flocon, des frais additionnels pour épandre le calcium sont à prévoir;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

Calcium liquide

Les Entreprises Bourget inc.

Prix du litre	0,4600 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	28 520,00 \$

Enviro Solution

Prix du litre	0,3930 \$ / litre
Prix total pour 62 000 litres (taxes en sus)	24 366,00 \$

Calcium en flocon

Somavrac

Prix par tonne métrique	35,00 \$ / TM
Prix total 35 000 tonnes métriques (taxes en sus)	23 870,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après les demandes de prix pour les deux types de calcium, il est plus avantageux pour la Municipalité de prendre l'option du calcium liquide;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le contrat pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2024 soit donné à l'entreprise Enviro Solution au coût de 0,3930 \$ du litre, totalisant vingt-quatre mille trois cent soixante-six dollars (24 366,00 \$), taxes en sus.

QUE l'abat-poussière soit épandu sur nos routes lors de la première semaine de juin.

ADOPTÉE

2024-04-083

6.2 Autorisation de demande de soumission pour les travaux de voirie 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire demander des soumissions pour les travaux de voirie 2024;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions pour les travaux de voirie 2024.

QUE le conseiller responsable des travaux publics, la direction générale et l'inspecteur des travaux publics déterminent les travaux à prioriser selon le budget prévu et le Plan triennal des immobilisations.

ADOPTÉE

2024-04-084

6.3 Dépôt au Programme d'aide à la voirie locale par circonscription électorale (PPA-CE) – Travaux 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale par circonscription électorale (PPA-CE) pour des travaux de voirie en 2024, notamment pour le remplacement d'un ponceau dans le rang 2 et l'accompagnement d'une firme de génie-conseil pour la préparation de travaux de plus grande envergure;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer au PPA-CE selon les travaux mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mars 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en mars 2024.

2024-04-085

8.2 Demande d'un permis soumis au Plan d'intégration et d'implantation architecturale pour l'immeuble situé au 274, 13^e et 14^e rang, lot 6 078 376

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 12 mars 2024, pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 078 376, au 274, 13^e et 14^e Rang, a été soumise au service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la construction respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'agrandissement est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence principale;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 274, 13^e et 14^e rang, lot 6 078 376, soumis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ADOPTÉE

2024-04-086

8.3 Embauche de M. Samuel Bonneau-Rivest au poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux

Mme Christiane Bonneau déclare son intérêt et quitte l'assemblée à 19 h 25.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille embauche chaque année une personne au titre de préposé à l'entretien des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Bonneau-Rivest occupait le poste en 2023 et qu'il a signifié son intérêt pour l'année 2024;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande au Fonds des régions et ruralités (volet local) pour l'accompagnement de la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille, pour les frais d'honoraires professionnels, afin d'atteindre les objectifs des quatre mandats ciblés par le conseil.

ADOPTÉE

Mme Christiane Bonneau réintègre l'assemblée à 19 h 27.

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-04-087

9.1 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) a lancé sa campagne d'adhésion 2024 – 2025;

CONSIDÉRANT QU'être membre du CSLE c'est avoir un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CLSE, ainsi qu'à des ressources qualifiées pour accompagner les membres dans différents projets;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'Année 2024-2025, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE

2024-04-088

9.2 Participation à la dégustation de vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de participation à la dégustation de vins et fromages des Chevaliers de Colomb de Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb sont des acteurs importants pour venir en aide aux communautés;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité achète une table à huit (8) personnes, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$) par personne pour un total de six cents dollars (600 \$)

ADOPTÉE

2024-04-089

9.3 Participation à l'Anti-Gala organisé par la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources organise l'Anti-Gala 2024 le 13 juin 2024, au Centre O3;

CONSIDÉRANT QUE l'Anti-Gala permet de célébrer et reconnaître les entreprises de la région de la MRC des Sources;

Il est proposé Pierre

Appuyé par Enzo

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise M. Philippe Pagé, maire, à participer à l'Anti-Gala de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources qui aura lieu le 13 juin prochain, au Centre O3, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune personne présente.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-04-090

12.1 Remerciements à M. Frédérick Audet, directeur sortant de l'école primaire du Christ-Roi

CONSIDÉRANT QUE M. Frédérick Audet, directeur de l'école du Christ-Roi, quittera bientôt son poste;

CONSIDÉRANT QU'il a œuvré à ce titre pendant près de six ans;

CONSIDÉRANT QU'il s'est démarqué au sein de notre communauté pour son leadership et son engagement exemplaires dans plusieurs secteurs d'activités, dont les arts et la culture et le partage des savoirs entre les élèves et les Camilloises et Camillois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un Plan de développement d'une communauté nourricière et que la collaboration et l'ouverture de M. Audet ont favorisé l'appropriation, par nos enfants, des objectifs de ce plan;

CONSIDÉRANT QU'il a également collaboré à la mise en place d'un programme de l'Agence de la Santé du Canada visant à améliorer l'accès aux aliments sains pour les clientèles prioritaires à l'échelle de notre MRC;

CONSIDÉRANT QU'il a œuvré à l'adhésion récente de l'école au programme AgrÉcole, faisant de notre établissement local d'enseignement déjà dynamique l'une des premières écoles participantes de l'Estrie, favorisant l'attractivité de notre école et de notre communauté.

Il est proposé Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille remercie M. Frédérick Audet pour son apport inestimable au dynamisme de notre école primaire, au bien-être des élèves et aux liens indispensables entre ceux-ci et leur communauté.

QUE le conseil municipal lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

12.2 Société de transport collectif des Sources (STC des Sources)

Le conseiller, M. Pierre Bellerose, fait un retour aux membres du conseil concernant les vérifications faites auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour se prévaloir des modifications législatives récentes permettant aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) d'imposer une taxe sur les immatriculations des véhicules de promenades.

2024-04-091

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 33.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire

